



FICHE DE DIALOGUE
Post-CAPA vers une 1^{ère} professionnelle de
l'Enseignement agricole
Rentrée 2025

Ne se substitue pas à la procédure AFFELNET

ETABLISSEMENT

Nom :

Adresse :

.....

.....

 :

Mél :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant :

NOM Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Représentant légal 1 :

NOM Prénom :

 fixe :

 portable :

Mél :

Représentant légal 2 :

NOM Prénom :

 fixe :

 portable :

Mél :

CLASSE D'ORIGINE DE L'ÉLÈVE

Classe actuelle :

LV :

Enseignements optionnels :

Professeur principal :

Nom : Prénom : Classe :

aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

PHASE PROVISoire (FEVRIER – MARS) : LES INTENTIONS DE POURSUITES D'ETUDES POST-CAPA

Vous souhaitez entrer en 1^{re} professionnelle de l'enseignement agricole ou toute autre formation, indiquez dans le tableau vos intentions et leur ordre de préférence.

Formation envisagée	Rang du vœu	Spécialité	Statut <small>Préciser le statut : S pour statut Scolaire /A pour statut Apprentissage</small>	Avis du conseil de classe <small>(2^e trimestre)</small> <small>Indiquer : F pour Favorable ; D pour Défavorable</small>

(Pour les formations par apprentissage, vous devez effectuer personnellement les démarches d'inscription et de recherche d'employeur).

Date et signature du(des) responsable(s) légal(aux)

À retourner à l'établissement pour le :

Retour du conseil de classe sur les intentions (colonne avis tableau ci-dessus)

Observations / Conseils:

.....
.....
.....

Date et signature du chef d'établissement :

Remarques :

- "Le baccalauréat professionnel peut être accessible, dans certaines conditions, en classe de 1^{ère} professionnelle, pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 obtenu à la session précédant l'inscription." Extrait de la note de service
- Pour l'entrée en 1^{ère} professionnelle de l'Education nationale, il convient d'utiliser le dossier spécifique à chaque académie.
- Pour toutes les formations une prise de contact avec l'établissement est essentielle pour construire un projet de poursuite sécurisé.

Nom : Prénom : Classe :

DEMANDE DEFINITIVE DE POURSUITES D'ETUDES DU CAPA VERS UNE 1ERE PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (EN AMONT D'AFFELNET)

Dans la même famille de métiers :

.....

.....

Dans une autre famille de métiers de l'Enseignement agricole (**sur avis DRAAF**) :

.....

.....

Motivation pour le projet :

Avis de l'établissement d'origine :

Signature du chef d'établissement :

Signature des représentants légaux :

Remarques :

- « Si le diplôme de niveau 3 n'appartient pas à une famille de métiers proche/en cohérence de celui de la spécialité du baccalauréat professionnel visée, l'avis favorable de l'autorité académique est requis pour l'accès en classe de 1^{ère} professionnelle. Une entrée en classe de 2^{nde} professionnelle peut aussi être proposée à l'élève. » Extrait de la note de service.
- Pour l'entrée en 1^{ère} professionnelle de l'Education nationale, il convient d'utiliser le dossier spécifique à chaque académie en lien avec Affelnet.
- En fonction des académies, la demande d'affectation en 1^{ère} professionnelle de l'Enseignement agricole passe par AFFELNET ou non.

Nom : Prénom : Classe :

PROCEDURE A SUIVRE POUR L'ENTREE EN 1ERE PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES FORMATIONS HORS AFFELNET

La famille prend l'attache de l'établissement souhaité afin d'envisager cette orientation à partir du mois de mars. L'établissement d'origine transmet à l'établissement souhaité un double de la fiche dialogue avant le 15 juin de l'année en cours.

Après le conseil de classe du dernier trimestre/semestre, la famille prend contact avec l'établissement souhaité pour demande d'inscription (selon places disponibles).

Attention, dans le cas où la demande relève d'un avis DRAAF (spécialité de 1^{ère} professionnelle différente de la spécialité du CAPA) l'établissement d'accueil envoie la demande de dérogation à la DRAAF, conformément aux procédures en vigueur (Affelnet ou non).

mouvements_eleves.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr